



## COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

24 août 2012

### **Millième projet extrascolaire soutenu par la Commission cantonale des jeunes**

**(IVS).- Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi en faveur de la jeunesse en 2001, la Commission des jeunes du Canton du Valais soutient des projets extrascolaires de jeunes âgés de 12 à 25 ans. Il s'avère que ce financement correspond à un besoin réel. Une centaine de projets sont analysés annuellement par cette même Commission et le millième projet a été accepté en juin 2012.**

#### **Bonne répartition entre les régions**

Bien que les structures ne se développent pas de la même manière dans les différentes régions de notre Canton, la Commission et le délégué ont toujours veillé à garantir un subventionnement équitable pour les trois régions Haut-Valais, Valais central et bas Valais.

Le nombre de projets régionaux soutenus est en lien avec l'engagement des animateurs socio culturels ainsi que l'activité des sociétés de jeunesse (annexe 1). Cette statistique indique notamment qu'un nombre relativement élevé de projets ne correspond pas aux critères de sélection mis en place par la Commission (annexe 2).

Le critère déterminant est que le projet soit vraiment proposé par des jeunes et que ces derniers s'impliquent dans toutes les étapes du projet, ce qui leur permet d'acquérir des expériences pratiques. Le coaching par des adultes est la seule collaboration acceptée.

#### **Grande diversité de projets**

Les projets sont répartis dans les catégories suivantes :

<b>Structure</b>	p. ex : locaux des jeunes, skate parcs,
<b>Loisirs</b>	p. ex : course de caisses à savon, défilés de mode,
<b>Musique</b>	p. ex : concerts, enregistrements de CD,
<b>Technique</b>	p. ex : création de films, studios d'enregistrement,
<b>Art</b>	p. ex : pièces de théâtre, expositions,
<b>Humanitaire</b>	p. ex : actions en faveur de personnes désavantagées,
<b>Formation</b>	p. ex : formation de monitrices et moniteurs.

Il est très important pour la Commission qu'une durabilité des projets soit proposée dès leur conception.

Pour obtenir un financement, il faut soumettre un dossier comprenant des objectifs clairs, les noms des participants, un explicatif du déroulement du projet et un budget détaillé.

La Commission décide, sur ces bases, d'une entrée en matière ou non et de l'attribution d'un éventuel soutien financier.

## **Encore beaucoup de travail à l'avenir**

Même si depuis 10 ans le bilan est très satisfaisant, un grand travail reste à faire. Beaucoup de jeunes ne connaissent pas encore les possibilités offertes par l'État du Valais. Pour combler cette lacune, un site Internet informe sur le processus à suivre pour les soumissions de demande d'aide financière ([www.j4u.ch](http://www.j4u.ch)).

De plus, les jeunes entre 12 à 25 ans peuvent demander des prospectus et des canevas auprès du secrétariat du Délégué à la jeunesse au 027 606 12 25 et obtenir ainsi tous les renseignements nécessaires.

Afin d'assurer un meilleur accès aux jeunes, les membres de la Commission, répartis sur toutes les régions du Canton, mettent leurs compétences et leur disponibilité au service de la jeunesse (annexe 3).

## **Les autres moyens étatiques en faveur des jeunes**

La Commission cantonale des jeunes bénéficie d'un budget de 240'000 francs par année.

Le Canton offre encore d'autres sources de financement pour les jeunes avec la bourse de jeunes sportifs de l'Office Jeunesse et Sport ainsi que les dispositifs de soutien du Service de la Culture destinés à des artistes professionnels [www.vs.ch/culture](http://www.vs.ch/culture).

### ***Note aux rédactions***

***Contact : Paul Burgener – 079 688 58 35***

***En annexe : statistique 2001/2012 projets des jeunes – critères d'attribution de fonds de la Commission cantonale des jeunes – photo et liste de noms de la Commission cantonale des jeunes***